

Master Modélisation, Ingénierie Mathématique Statistique et Economique

Modalités de Contrôle des Connaissances Année universitaire 2013-2014

Généralités

* Pour chaque nouvelle rentrée universitaire, les modalités de contrôle des connaissances des enseignements approuvées par le CEVU, sont définies par l'équipe de mention. Le détail du mode d'évaluation de chaque UE est soumis à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après la date de rentrée.

A la session de rattrapage, les épreuves peuvent être écrites ou orales.

* Une absence à un devoir surveillé ne pourra valoir dispense que sur présentation d'un justificatif au secrétariat, et après décision du responsable de la spécialité.

* Les copies d'examen terminal sont anonymes.

* L'étudiant peut demander à consulter sa copie une fois corrigée auprès du responsable de l'UE pendant une période de 2 mois suivant la date de jury.

* Toute absence à l'examen terminal (justifiée ou non) est sanctionnée par un zéro. L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 1 heure après le début de l'épreuve en première session ; en deuxième session tout retard supérieur à 15 minutes est considéré comme une absence.

* Pour toutes les UE évaluées uniquement en contrôle continu, la note de première session est reportée à la deuxième session ; il n'y a donc pas de deuxième session. Pour les UE étant évaluées partiellement en contrôle continu, la partie de la note ayant trait au contrôle continu est reportée à la deuxième session.

* Les notes de contrôle continus (Devoirs surveillés, Projets) associées à un examen terminal, sont saisies dans apogée en sous épreuve, pour le calcul du résultat de l'UE.

1ère année du Master

Règles de validation

* Une UE est validée dès lors que la note de l'UE (conformément aux modalités de contrôle des connaissances) est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Les UE acquises sont capitalisables, c'est-à-dire utilisables ultérieurement sans limite de temps.

* Le semestre est validé dès lors que la moyenne des notes des unités qui le composent affectées de leur coefficient est supérieure ou égale à 10/20 et à condition qu'aucune des UE qui le composent et dont l'évaluation comprend au moins une épreuve terminale, n'ait une note inférieure à 5/20 (cette note éliminatoire ne s'applique donc pas aux UE évaluées uniquement en contrôle continu). Les jurys d'UE sont semestrialisés.

* La validation de la première année est acquise lorsque la moyenne des deux semestres est supérieure ou égale à 10/20 et à condition qu'aucune des UE qui composent ces semestres et dont l'évaluation comprend au moins une épreuve terminale n'ait une note inférieure à 5/20. La validation de la première année entraîne la validation de l'ensemble des UE de l'année et l'attribution de 60 crédits.

Sessions d'examen

* Pour chaque UE comportant un examen terminal, deux sessions annuelles sont organisées pour la 1ère année (la deuxième session est globalisée pour les deux semestres) :

Master Modélisation, Ingénierie Mathématique Statistique et Economique

- l'étudiant peut choisir de repasser à la 2^{ème} session les UE qui comportent une épreuve terminale et dont la note est inférieure à 10/20
- l'étudiant doit repasser les UE comportant un examen terminal dont la note est inférieure à 5/20

2^{ème} année du Master

Règles de validation

- * Les UE sont validées dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne, conformément aux modalités de contrôle des connaissances. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Les UE acquises sont capitalisables, c'est-à-dire utilisables ultérieurement sans limite de temps.
- * Le semestre est validé dès lors que la moyenne des notes des unités qui le composent affectées de leur coefficient est supérieure ou égale à 10/20 et à condition qu'aucune des unités qui le composent, n'ait une note inférieure à 6/20 (cette note éliminatoire ne s'applique pas aux UE évaluées uniquement en contrôle continu).
- * Pour valider l'année du Master, il faut obligatoirement obtenir une moyenne de 10/20 au 1^{er} semestre, que la moyenne des deux semestres soit égale ou supérieure à 10/20 et qu'aucune des UE qui composent ces semestres et dont l'évaluation comprend au moins une épreuve terminale n'ait une note inférieure à 6/20.

Session d'examen

- * En master 2, les contrôles terminaux sont organisés lors d'une session unique en janvier ; il n'y a donc pas de session de rattrapage. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, une deuxième session peut être organisée par décision de l'EPM.
- * Les soutenances des masters recherche ont lieu en juin. Une soutenance en septembre doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'EPM.
- * Les soutenances des masters professionnels ont lieu en septembre.

Mentions de mérite

- * Les mentions AB, B, TB sont attribuées aux étudiants ayant acquis une moyenne globale au diplôme respectivement de 12, 14, 16 sur 20, sur l'ensemble des Unités d'enseignement de la deuxième année de master, les notes des UE étant pondérées par les coefficients affectés à chacune d'elles.

Dispositions particulières pour les étudiants redoublants ou salariés

- * En première année de master, un étudiant est autorisé à redoubler s'il n'a jamais pris d'inscription auparavant en master 1. Toutes autres demandes devront faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission d'admissibilité.
- * En deuxième année de master, le jury peut exceptionnellement autoriser l'étudiant ajourné à redoubler.
- * Tout redoublant doit faire une demande d'admission pédagogique. Une fois admis, il doit se réinscrire auprès de la scolarité compétente.
- * Un étudiant autorisé à redoubler conserve le bénéfice des unités d'enseignement (UE) validées antérieurement (éventuellement par compensation). Il peut demander la reconnaissance d'une UE validée antérieurement et dont le programme est similaire à une UE composant le parcours de la spécialité choisie. Cette demande doit se faire au plus tard quinze jours après la date de rentrée, et directement auprès du responsable de spécialité, lors de l'entretien individuel qui valide le parcours.

Master Modélisation, Ingénierie Mathématique Statistique et Economique

Dispositions particulières pour les étudiants salariés

* Les étudiants salariés peuvent demander à étaler une année de formation sur 18 ou 24 mois.